

**Maître Nicolas SIROUNIAN**  
**SELARL PROVANSAL AVOCAT ASSOCIES**

Avocat au barreau d'AIX-EN-PROVENCE  
23, cours Mirabeau - CS 20875  
13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1  
Tél. : 04.13.24.13.63 – E-mail : [f.hoffmann@provansal.eu](mailto:f.hoffmann@provansal.eu)

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**Sur la commune d'AIX-EN-PROVENCE (13100),  
Résidence Les Facultés, quartier Encagnane, avenue de l'Europe,**

**UN STUDIO** de **23,50 m<sup>2</sup>** portant le numéro 506 situé au 5<sup>ème</sup> étage du bâtiment A dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété cadastré section CO n° 36 pour 56 a 27 ca.

**MISE A PRIX DE DIX-NEUF MILLE EUROS (19.000,00 euros)**

**VISITE LE MARDI 26 AVRIL 2022 DE 14 H 00 A 15 H 00**

**L'ADJUDICATION EST FIXEE LE LUNDI 09 MAI 2022 A 9 HEURES** du matin par-devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence, 40, boulevard Carnot, 13100 AIX-EN-PROVENCE.

**DESIGNATION DES BIENS  
MIS EN VENTE :**

**D'après le titre de propriété :**

Dans un ensemble immobilier en copropriété situé à AIX-EN-PROVENCE (13100), Résidence Les Facultés, quartier Encagnane, cadastré section CO n° 36, lieu dit Avenue de l'Europe pour 56 a 27 ca,

**Le lot numéro NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX (990) :**

Un studio situé au 5<sup>ème</sup> étage dans le

corps du bâtiment, dit BATIMENT A, portant le numéro 506 du plan, donnant au nord et comprenant : hall, une pièce, une kitchenette, une salle de bains avec WC et placards, Et les 163/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Ledit ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Me FOSSE, Notaire à Aix-en-Provence le 24 septembre 1970 dont une copie authentique a été publiée au Service

de la Publicité Foncière d'Aix-en-Provence  
1 le 8 octobre 1970, volume 3288 numéro  
1.

**D'après le procès-verbal de  
description :**

Me Stéphane FORNELLI, Huissier de justice  
associé à Marseille a établi le 25 mai 2020  
un procès-verbal descriptif, annexé au  
cahier des conditions de vente, aux termes  
duquel il apparaît que le studio est situé au  
5<sup>eme</sup> étage dans le corps du bâtiment A et  
porte le numéro 506. Il se compose d'un  
hall d'entrée, d'une cuisine, d'une salle de  
bains avec WC et d'un séjour.

Les lieux étaient alors occupés par un  
locataire moyennant un loyer de 480 euros  
charges comprises.

Le syndic de copropriété est le cabinet  
VINCI : 345, avenue Wolfgang Amadeus  
Mozart, 13100 AIX-EN-PROVENCE.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur  
NASRATY stipule une surface loi Carrez de  
**23,50 m<sup>2</sup>.**

**PROCEDURE :**

**La présente vente est poursuivie à  
LA REQUETE DE :**

La société dénommée le **CREDIT  
LOGEMENT**, Société Anonyme au capital  
de 1.253.974.758,25 euros ayant son siège  
social à PARIS (75003), 50, boulevard de  
Sébastopol et immatriculé au Registre du  
Commerce et des Sociétés sous le  
n° B 302 493 275, poursuites et diligences  
de Président du conseil d'administration en

exercice domicilié en cette qualité audit  
siège,

**CREANCIER POURSUIVANT**

Ayant pour Avocat **Maître Nicolas  
SIROUNIAN** Avocat associé au sein de la  
**SELARL PROVANSAL AVOCATS  
ASSOCIES**, Avocat au Barreau d'AIX-EN-  
PROVENCE, y demeurant 23, cours  
Mirabeau, CS 20875 - 13626 AIX-EN-  
PROVENCE Cedex 1 – tél. : 04.13.24.13.63  
– fax : 04.96.10.11.12.

**Etant précisé que les enchères ne  
sont recevables que** si elles sont portées  
par un Avocat inscrit au barreau d'AIX-EN-  
PROVENCE muni d'un chèque de banque  
de 10 % de la mise à prix établi à l'ordre de  
la CARPA ou d'une caution bancaire de  
même montant, sans que cette garantie  
puisse être inférieure à 3.000 euros.

**Pour de plus amples renseignements :**

- s'adresser à **Maître Nicolas SIROUNIAN**,  
Avocat au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE  
(13100), 23, cours Mirabeau – Tél. :  
04.13.24.13.63 – **f.hoffmann@provansal.eu**  
ou sur le site internet de son cabinet  
**www.provansal.eu**

- Au greffe du Juge de l'Exécution près le  
Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE,  
pour consulter le cahier des conditions de  
vente.

Fait à Aix-en-Provence, le 29 mars 2022.

**Maître Nicolas SIROUNIAN**